

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 943

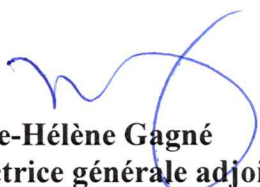
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe de la susdite Municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté, à sa séance ordinaire du 22 août 2025, le règlement n° 943 décrétant la publication du budget municipal avec les postes budgétaires détaillés.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	18 juillet 2025
Dépôt du projet de règlement :	18 juillet 2025
Adoption du règlement:	22 août 2025
Avis de promulgation :	26 août 2025

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 26^e jour d'août 2025



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 26 août 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^e jour d'août 2025.



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe